



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 26 mars 2015

Le vingt six mars deux mille quinze à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. TERLIZZI Alfred Mathieu, LAGARRIGUE Daniel, KERNINON Philippe, FAURE Olivier, CANCES Jean-Michel, CAMPDORAS-RAGON Karl,

Mmes CEPEDE-LASCOSTE Isabelle, BRANCHE Édith, LAVAL Edwige, MARTIGNAC Séverine, GIETHLEN Anne,

ABSENT :

REPRESENTE (S): LAMBERT Jean-Luc (par CAMPDORAS-RAGON Karl), MARTIN Anaël (par KERNINON Philippe), LIVI Isabelle (par CANCES Jean-Michel), OSMONT Alexa (par CEPEDE-LASCOSTE Isabelle),

SECRETAIRE DE SEANCE : CEPEDE-LASCOSTE Isabelle

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2015

Le compte rendu de la séance du 26 février 2015 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Notification par la Préfecture du caractère complet pour le dossier de demande de subvention DETR relatif aux travaux prévus au foyer rural
- le magazine "Entreprendre" de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- "la Vie Quercynoise", nouvel abonnement en 2015 pour la mairie.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

travaux des agents :

- fin des travaux de réparation sur le réseau d'égouts du haut du lotissement "le Cayrou". Les saules ont été déracinés.
- Broyage des branches suite à élagage, désherbage thermique au Samayou et sur la route de Padirac

- La buse qui passe sous l'allée de platanes à Salgues a été débouchée. En cas de fortes pluies, des branchages s'accumulent devant l'entrée et empêchent l'évacuation de l'eau qui déborde sur la route départementale.
- Les agents ont enlevé tous les ornements des tombes reprises au cimetière afin de pouvoir les nettoyer régulièrement. De petites plaques rappelant la procédure de reprise ont été posées sur chaque tombe.
- La sonorisation de la rue principale et du Samayou est en préparation. Elle sera opérationnelle pour le Festival Agenda 21 du 11 avril.

- l'entreprise Colas va intervenir dès le mercredi 27 mars pour réaliser les travaux de revêtement sur la voirie du lotissement les Barrières. Un devis de 2 000 € environ sera transmis à la Mairie pour la réalisation d'un regard d'égouts supplémentaire.
- Aménagements 3ème tranche : L'entreprise Gabrielle a un mois de retard pour les travaux sur les réseaux! Elle enlève les poteaux restant sur le chantier. France Telecom interviendra à compter du 13 avril. Eiffage doit réaliser l'enrobé sur les trottoirs dès le 20 avril. L'emplacement des 4 conteneurs au fond de Carrière Grande va être réalisé très prochainement.
- L'emplacement des conteneurs de l'Eau Vive sera rénové et celui des Barrières Hautes refait rapidement.

O. Faure :

M. Santhune, Initiative Environnement de Gourdon, va envoyer un rapport sur l'état des platanes de Salgues.

Concernant la Chataîgneraie, l'entretien dépend de son utilisation. Si le bois est trop nettoyé (élimination des ronces et repousses d'arbustes divers), la biodiversité est en danger : diminution de la faune, de la flore, mauvais développement des arbres...

A. Giethlen :

Elle présente le devis relatif à la création du nouveau site Internet : 2 500 € (2 000 € pour la création et 500 € pour l'hébergement annuel). Les élus, à l'unanimité, acceptent ce devis.

Elle présente la maquette réalisée par la société. La mise en ligne est fixée à septembre 2015.

S. Martignac :

La commission Lien Social commence déjà à travailler sur l'organisation de la "Journée Intergénérationnelle " de fin d'année. Elle se déroulera en fait sur 2 jours au foyer rural. Le spectacle enfants suivi du goûter aura lieu le samedi 28 novembre et le repas pour les aînés le dimanche 29 novembre 2015.

La Commission rendra visite aux personnes qui ne pourront pas participer au repas.

L'organisation de réunions de quartiers est envisagée. Une carte délimitant les secteurs est en préparation.

Ph. Kerninon :

Il présente le programme du Festival Agenda 21. Le vendredi après-midi sera consacré aux activités avec les enfants des écoles. Le samedi, de 10h à 18h, de nombreuses animations seront proposées au Samayou (marché de producteurs et marché artisanal, gestion forestière, toilettes sèches, poulailler...) et au lotissement des Malaudes (visites guidées du Jardin des Abeilles et du Verger Communal, animation sur le BRF et la greffe de pommiers). L'inauguration du festival aura lieu au Samayou à 11h 30, la marraine est Corinne Delpech, propriétaire du café- théâtre Côté Rocher. Pique-nique citoyen, scène musicale en continu, buvette, jeux pour enfants compléteront le programme.

Pour la promotion de ce festival, l'équipe participera à 2 émissions de radio, une sur Présence Lot, l'autre sur Decibel FM.

Le local des jeunes, l'Eau-Asis, sera ensuite officiellement inauguré à 18h.

I. Cépède-Lascoste :

L'aménagement du cimetière se poursuit. Après les columbarium et la mise en place des cavurnes, elle travaille sur le remplacement du caveau provisoire. Un devis a été demandé.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

Restaurant : Le dossier de consultation des entreprises a été adressé aux entreprises sélectionnées. L'ouverture des plis aura lieu le mardi 14 avril. Le bail est toujours en préparation. Il faudra rapidement étudier la mise en place de sanitaires pour pouvoir les raccorder sur le réseau des eaux usées.

Une piste de financement, le FNDAT (Fonds National de Développement et d'Aménagement du Territoire), a été évoquée par M. le sous-préfet de Gourdon. Un dossier de présentation du projet lui a été adressé. Le projet de rénovation du Pavillon des Eaux a été rajouté à ce dossier.

Pavillon des Eaux : La réunion d'ouverture des plis est fixée au lundi 30 mars. La Fondation du Patrimoine a demandé qu'un dossier complet lui soit adressé pour transmission à la CGPA, mutuelle susceptible d'intervenir financièrement dans le cadre du mécénat.

Le dossier de demande de renouvellement d'agrément est encore à l'étude.

FORAGE

A. Terlizzi rappelle les différentes étapes du dossier de forage déposé par M. Auvray :

- premier projet de forage très profond atteignant la nappe d'eau thermale et volume de prélèvement très important menaçant la ressource.
- deuxième projet de forage moins profond en amont du premier et destiné à alimenter un lac d'irrigation situé plus bas et en partie sur les terrains gérés par le Centre Communal d'Action Sociale.

M. Auvray n'envisage pas d'utiliser le premier forage pour lequel cependant il a obtenu une autorisation préfectorale. et il s'avère que le deuxième forage, réalisé sous contrôle de la Direction Départementale des Territoires, est totalement improductif. M. Auvray propose donc une troisième solution qui consisterait au prélèvement d'eau en sortie du Lavoir des Fontanelles afin d'alimenter le bassin de rétention. Pour réaliser ce projet, M. Auvray demande à acheter les deux parcelles (AI 453 et 56) concernées par la création de ce bassin, propriété de la commune. Il évoque également la possibilité d'élaboration d'un document relatant différents engagements et destiné à être enregistré. le Maire donne ensuite la parole aux conseillers municipaux.

Plusieurs observations sont faites :

- qui doit prendre la décision ? la commune qui est propriétaire, le SIVU qui voit ses projets de développement menacés ou le CCAS qui perçoit les loyers ?
- la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation (40 000 m³ pour 10 ha) paraît énorme!
- le nombre d'arbres plantés sur ce terrain nécessitera des traitements importants. Comment ne pas

envisager qu'un problème de pollution peut survenir à tout moment ? Le lavage des noix induit la production d'un produit toxique, le phénol. Comment protéger les différentes ressources en eau (eaux de source, eau thermale) ?

- pourquoi la préfecture a-t-elle accordé son autorisation de forage sachant que le prélèvement assécherait la nappe d'eau thermale ?
- est-il possible d'insérer des clauses particulières sur le futur document telles que résultat d'analyses des terres ?

Après une longue discussion, le Maire demande aux élus de se prononcer sur la question suivante : acceptez-vous le principe de prélèvement des eaux à la sortie du lavoir des fontanelles et la vente des parcelles AI 453 et 56 à M. Auvray ?

Par huit voix pour, une abstention (S. Martignac) et six voix contre (JM Cancès, O. Faure, Ph. Kerninon, E. Branche, A. Martin, I. Livi), le conseil municipal accepte ces deux propositions.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Maire présente le compte administratif 2014 de la commune qui met en évidence un déficit d'investissement de **421 470.53 €**, un déficit sur les restes à réaliser de **178 008.00 €**, et un excédent de fonctionnement de **315 213.71 €**.

Le Maire quitte ensuite la séance.

D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ce document au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité le compte administratif 2014 de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS DU CA 2014 DE LA COMMUNE

Le Maire, après communication et étude du compte administratif 2014 et du document ci-dessous présentant les résultats d'exercice et résultats cumulés pour 2014, demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de ces résultats.

Résultat de fonctionnement antérieur reporté		449 995.47 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		- 125 067.91 €
NATURE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses émises	784 008.42 €	758 532.20 €
Recettes émises	362 537.89 €	1 073 745.91 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 421 470.53 €	
Solde d'exécution cumulé	- 546 538.44 €	
Reste à réaliser dépenses d'investissement	220 946.00 €	
Reste à réaliser recettes d'investissement	42 938.00 €	
Solde reste à réaliser	- 178 008.00 €	
Besoin de financement :		
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 546 538.44 €	

Rappel du solde des restes à réaliser	- 178 008.00 €	
Besoin de financement total	- 724 546.44 €	
Résultat de fonctionnement :		
Résultat de l'exercice		315 213.71 €
Résultat antérieur		449 995.47 €
Total à affecter		765 209.18 €

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valident les résultats présentés ci-dessus et décident d'inscrire les crédits suivants sur le Budget Primitif 2015 :

Dépenses investissement (c/001)	546 538.44 €
Recettes investissement (c/1068)	724 546.44 €
Recettes fonctionnement (c/002)	40 662.74 €

COMPTE DE GESTION 2014

Le Maire présente le compte de gestion 2014 de la Commune établi par la Trésorerie de Gramat.

Ce document présente des résultats strictement identiques à ceux constatés sur le compte administratif 2014 de la commune.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ce compte de gestion.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES POUR 2015

Le Maire présente aux élus l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014. Les bases des taxes d'habitation et foncier bâti sont en légère augmentation. Le produit correspondant, sans changement de taux, serait de 86 133 €. Ce produit permettrait d'assurer normalement l'équilibre du budget.

Il présente également le document élaboré par la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne relatif à la fiscalité communautaire. Les principes retenus par la communauté de communes pour fixer la fiscalité sont :

- objectif de neutralité pour le contribuable
- respect de l'équilibre budgétaire de la commune
- respect de l'équilibre budgétaire de la communauté de communes.

La Communauté de Communes a choisi de conserver les taux hérités de la suppression de la taxe professionnelle en 2010 (TH : 7.9 %, FB : 0%, FNB : 6.80 €). Pour les communes de l'ancienne communauté du Pays de Padirac qui avait fait le choix d'une fiscalité additionnelle, il est proposé de récupérer la part "ménages" et de la reverser à la Communauté sous forme d'une attribution de compensation. Cette part est d'un montant de 95 968.59 €.

Les taux votés par la communauté de communes du Pays de Padirac étaient de 3.39 % pour la taxe d'habitation, 7.32 % pour le foncier bâti et 55.26% pour le foncier non bâti. Ces taux doivent se rajouter aux taux communaux.

Les taux définitifs seraient donc de :

* taxe d'habitation : **2.71 % + 3.39 % = 6.10 %**

* foncier bâti :	6.11 % + 7.32 %	=	13.43 %
* foncier non-bâti :	55.00 % + 55.26 %	=	110.26 %

Il rappelle que ces taux ajoutés à ceux de la Communauté de Communes assureront strictement la neutralité pour le contribuable (hors revalorisation annuelle des bases votée par l'Etat).

Les élus, après délibération et à l'unanimité, après étude du projet de Budget Primitif et de l'état fiscal,

- décident de voter les taux suivants pour 2015, soit :

* taxe d'habitation :	6.10 %
* foncier bâti :	13.43 %
* foncier non-bâti :	110.26 %

- s'engagent à reverser la somme de 95 968.59 € à la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne sous forme d'attribution de compensation (dépense inscrite au compte 739111-chapitre 014,

- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

SUBVENTIONS 2015

A. Terlizzi rappelle aux élus la volonté de la municipalité d'apporter un soutien aux associations extérieures à la commune qui accueillent les ressortissants Alvignacois.

Le but de cette aide est de favoriser le tissu associatif et de soutenir l'action des bénévoles au-delà des strictes limites géographiques communales. Il présente le projet d'attribution pour 2015 pour les associations communales et les associations extérieures.

Après discussion et à l'unanimité, les élus décident l'attribution de subventions pour un montant total de **13 040 €** et l'annexion au Budget Primitif 2015 de la liste de ces attributions.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

A. Terlizzi présente en détail le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre à **1 031 547.44 €** en section de fonctionnement et **1 243 185.44 €** en section d'investissement.

Il liste les achats de matériel ou mobilier prévus en 2015 qui seront réglés en section d'investissement sur les crédits du programme 039, s'agissant de premiers équipements :

- standard téléphonique
- panneaux de micro-signalisation (école, jardin des abeilles ...)
- vitrines d'affichage pour l'école maternelle et la maison de santé
- tondeuse

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident d'approuver ce document .

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 POUR LE LOTISSEMENT "LES BARRIERES" ET LE SPANC

Le Maire présente les comptes administratifs 2014 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières" et du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui ne présentent ni dépense, ni recettes pour cet exercice.

Le Maire quitte ensuite la séance.

D. Lagarrigue, adjoint, désigné par le Conseil Municipal à cet effet, met ces documents au vote.

Les élus, après discussion, adoptent à l'unanimité les comptes administratifs 2014 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières" et du Service Public d'Assainissement Non Collectif .

COMPTES DE GESTION 2014 POUR LE LOTISSEMENT "LES BARRIERES" ET LE SPANC

Le Maire présente les comptes de gestion 2014 du budget annexe pour le lotissement "Les Barrières" et du Service Public d'Assainissement Non Collectif établis par la Trésorerie de Gramat.

Ces documents présentent des résultats strictement identiques à ceux constatés sur les comptes administratifs 2014 de ces structures.

En conséquence, les élus adoptent à l'unanimité ces comptes de gestion.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU SPANC

Le Maire présente le budget primitif 2015 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce budget s'équilibre à la somme de **1 839 €** en section de fonctionnement.

Les élus, à l'unanimité, valident ce document.

BUDGET PRIMITIF 2015 DU LOTISSEMENT "LES BARRIERES"

Le Maire présente le budget primitif 2015 du lotissement communal "Les Barrières". Ce budget s'équilibre à la somme de **26 757.35 €** en section de fonctionnement.

Les derniers travaux à réaliser concernent la voirie.

Les élus, à l'unanimité, valident ce document.

AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS 3EME TRANCHE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX (régularisation)

A. Terlizzi rappelle aux élus les différents travaux qui composent le programme d'aménagement des espaces publics 3ème tranche. Un important programme de mise en souterrain des réseaux et de réfection de l'éclairage public a été préparé et mis en place par la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL). Ces travaux ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2014 confiant la maîtrise d'ouvrage totale à la FDEL (électricité, téléphone, éclairage public). Cette délibération ne faisait état que du montant maximal à régler à la FDEL pour la partie électricité, soit 26 425 € HT. En octobre 2014, la FDEL a transmis en mairie les conventions correspondant au réseau

téléphone (montant maximal 32 374 € HT) et à l'éclairage public (montant maximum 69 500 € HT). Ces conventions n'ont pas fait à ce moment là l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Il demande aux élus de bien vouloir régulariser cette situation.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- acceptent les propositions de la FDEL sur les montants maximum des travaux prévus sur les réseaux téléphone et éclairage public.
- autorisent le maire à procéder au règlement des factures présentées par la FDEL dans la limite des montants indiqués ci-dessus
- autorisent le maire à signer les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

DELIMITATION D'UNE PARCELLE SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle aux élus que la maison de santé a été construite sur une portion de domaine public. L'emprise a été délimitée par un document d'arpentage et représente une superficie de 1 557 m².

Ce terrain est simplement mis à disposition de la communauté de communes et ne fera donc pas l'objet d'un acte notarié pour vente. Afin d'enregistrer sa référence cadastrale (AE 638) et son incorporation dans le domaine privé de la commune, il est nécessaire de produire une délibération du conseil municipal.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident :

- la mise à disposition d'une portion de la place des écoles, domaine public de la commune, à la communauté de communes pour l'installation de la maison de santé,
- l'inscription de cette parcelle (AE 638) d'une superficie de 1 557 m² dans le domaine privé de la commune,
- autorisent le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

IMPUTATIONS DE DEPENSES AU COMPTE 471 POUR LE CASINO D'ALVIGNAC

Le Maire présente aux élus le dossier qui lui a été remis par la SA Casino d'Alvignac relatif aux travaux financés sur les crédits du compte 471 autorisés par le Conseil Municipal par délibération 23.2013 du 28 mars 2013 et avenant au cahier des charges du 25 avril 2013. La SA Casino d'Alvignac, justificatifs à l'appui, demande que la somme de 63 720.15 € soit affectée au compte 471 pour l'exercice 2013-2014. Cette somme a servi à régler des travaux sur l'aménagement du parking et de la terrasse extérieure.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, acceptent d'affecter la somme de 63 720.15 € au compte 471.

ENLEVEMENT D'UN POTEAU ELECTRIQUE

A. Terlizzi informe les élus que M. Couchou-Meillot, propriétaire du Moulin du Barrou a demandé la dépose d'une ligne électrique surplombant sa propriété et n'ayant aucune utilité, cette portion de ligne n'étant plus utilisée. La Fédération Départementale d'Énergies (FDEL) a confirmé la possibilité de dépôt de cette ligne. Les frais engagés seront en totalité à charge de la FDEL.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, demandent à la FDEL de bien vouloir déposer cette ligne inutilisée et autorisent le maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Les tours de garde sont organisés pour l'élection départementale du 29 mars.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 16 avril à 20h 30.

Fin de séance à 23h 50.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT